



FLASH ACTU N° 11

11 MARS 2014

Fonction Publique : annonces ministérielles

FOCUS

Dans un entretien du lundi 10 mars, la ministre Marylise Lebranchu se déclare prête à mettre à contribution les fonctionnaires les mieux payés et précise qu'aucune décision n'a été prise quant au maintien du gel de la valeur du point d'indice.

Hauts salaires : contribution en vue

La ministre a déclaré au Parisien qu'elle proposerait « aux organisations syndicales et au Premier ministre pour les plus hautes rémunérations, par exemple lorsqu'elles dépassent celles des ministres », une augmentation de la contribution solidarité chômage de 1 %.

Cette contribution instaurée le 1er novembre 1982 au taux de 1 % sur la rémunération nette des fonctionnaires (Code du travail) alimente le Fonds de solidarité destiné à financer les mécanismes nationaux d'indemnisation du chômage. Elle est calculée sur ce que perçoit l'agent après ajout au traitement indiciaire brut du SFT, de l'indemnité de résidence, des primes et indemnités et une fois retranchées les retenues pour Pension civile et Retraite additionnelle de la fonction publique -RAFP- (la CSG et la CRDS ne sont pas déduites).

L'assiette est toutefois limitée à quatre fois le plafond de la sécurité sociale, soit, pour 2013, 148.128 € par an. La rémunération brute d'un ministre est de 119.280 € (9.940 € par mois, soit environ 8.000 € net). Les salaires les plus élevés de la DGAC seraient donc touchés par cette mesure.

Supplément Familial de Traitement (SFT) : vers la forfaitisation

La ministre évoque également « certains compléments familiaux proportionnels au salaire ». Il s'agit du supplément familial de traitement qui varie en fonction de l'indice du parent. Ce sujet, qui a déjà fait l'objet d'une concertation il y a plusieurs années, est inscrit à l'agenda social.

Emploi public : la Fonction Publique exangue

S'agissant de l'emploi public, la ministre estime que dans la Fonction publique de l'Etat, « on ne peut pas réduire beaucoup plus le nombre d'agents ». Elle pointe « la coordination avec les opérateurs de l'Etat devenus trop nombreux ». « Nous allons coordonner région par région la réalité des besoins et veiller en particulier à éviter que les missions ne doublonnent avec celles des collectivités locales » a-t-elle précisé.

Valeur du point d'indice : la CFDT exige la fin du gel

Quant au maintien du gel de la valeur du point d'indice, la ministre n'apporte aucune réponse sauf celle de dire que rien n'est encore décidé.

La CFDT Fonctions publiques a publiquement rejeté « toute hypothèse d'une cinquième année de gel consécutif qui accentuera la dégradation du pouvoir d'achat ». Elle restera donc vigilante et attendra des explications sur les sujets abordés dans cette interview lors de la réunion de mercredi 12 mars présidée par la ministre sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.

Rejoignez dès maintenant le SPAC CFDT. Plus nous serons nombreux, plus nos actions auront des chances d'aboutir...

J'ADHERE AU SPAC CFDT

Nom :

Prénom :

Service :

*A transmettre par fax ou courriel
(voir ci-contre)*

SPAC CFDT

spac.cfdt@wanadoo.fr

UNE ADRESSE :

DGAC - SPAC CFDT
A l'attention de M-C HIBON
50 rue Henry Farman
75720 PARIS Cedex 15

cfdt-dgac@regis-dgac.net

Tel : 01 58 09 49 27

Fax : 01 58 09 45 81

UN SITE INTERNET :

www.spac-cfdt.org